

**MASTER**

# **CARRIÈRES JURIDIQUES ET AFFAIRES PUBLIQUES**

**2020 - 2021**

**Sous la direction de M. Pierre de Montalivet**

Professeur à la Faculté de droit de l'Université Paris-Est Créteil (Paris XII)

Enseignant à Sciences Po Paris

---

**Faculté de droit de l'Université Paris Est Créteil**

83-85 avenue du Général de Gaulle

94000 CRÉTEIL

Tél : 01 56 72 60 00

# SOMMAIRE

<b>PRÉSENTATION DE LA FACULTE DE DROIT .....</b>	<b>3</b>
<b>PRÉSENTATION GENERALE DU MASTER .....</b>	<b>4</b>
<b>ADMISSION.....</b>	<b>6</b>
<b>ENSEIGNEMENTS.....</b>	<b>10</b>
PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - MASTER 1 - SEMESTRE 1 .....	11
PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - MASTER 1 - SEMESTRE 2 .....	13
PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - MASTER 2 - SEMESTRE 1 .....	15
PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - MASTER 2 - SEMESTRE 2 .....	17
<b>ENSEIGNANTS DU MASTER 2 .....</b>	<b>19</b>
<b>CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET EXAMENS .....</b>	<b>21</b>
RÈGLES GÉNÉRALES .....	21
RÈGLES SPÉCIFIQUES APPLICABLES EN M1 .....	24
RÈGLES SPÉCIFIQUES APPLICABLES EN M2 .....	29
<b>CALENDRIER DU M2 .....</b>	<b>32</b>
<b>CONTACTS .....</b>	<b>33</b>

# PRÉSENTATION DE LA FACULTE DE DROIT

La Faculté de droit de Créteil est l'une des composantes de l'**Université Paris Est Créteil Val de Marne (UPEC) – Paris XII**. Elle est l'héritière de la Faculté de droit de Paris Saint-Maur.



Installée depuis 2005 à Créteil, à proximité du siège de l'université, elle bénéficie de **locaux privilégiés, joignables aisément depuis Paris**, en métro (station Créteil L'Echat, ligne 8) ou en RER (station Maisons-Alfort Alfortville, ligne D, puis bus 172).

Elle réunit depuis sa fondation des **enseignants renommés** dans leur spécialité et place régulièrement ses maîtres de conférences dans les meilleures places du concours national d'agrégation en droit public.

Ces enseignants-chercheurs sont actuellement regroupés au sein d'un même **centre de recherche, Marchés, Institutions, Libertés (MIL)**, reconnu pour la qualité de ses publications.

# PRÉSENTATION GENERALE DU MASTER

Le Master mention « Droit public des affaires » parcours « Carrières juridiques et affaires publiques » offre une **formation de haut niveau en droit public général**. Il vise notamment à **préparer les étudiants juristes aux métiers et concours de la haute fonction publique (ENA, ENM, INET, IRA, magistrats des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, directeur d'hôpital...)**. Il est également profitable aux étudiants désirant se préparer à l'examen d'avocat (**CRFPA**) ainsi qu'à ceux intéressés par une poursuite en doctorat et une **carrière universitaire**. Quatre éléments le distinguent.

En premier lieu, il offre une **formation interdisciplinaire, associant aux enseignements juridiques** (droit public des affaires, droit administratif, contentieux constitutionnel, droit européen notamment) **des enseignements de préparation aux concours** (méthodologie des épreuves de concours administratifs, préparation aux concours administratifs), **de culture générale** (histoire des idées politiques, grands enjeux contemporains), **d'économie** (économie européenne et internationale, grandes questions économiques) **et d'anglais**.

En deuxième lieu, la formation est dispensée par des enseignants, **universitaires et praticiens**, connaissant les exigences et les méthodes spécifiques à la préparation des concours de la fonction publique. Un certain nombre d'entre eux sont membres de **grands corps de l'État** (Conseil d'État et Cour des comptes) ou **anciens élèves de l'ENA**.

En troisième lieu, la formation comprend **un stage long, de 4 mois**, au premier semestre du master 2, afin d'acquérir l'expérience de terrain et la maturité nécessaires pour passer les concours dans les meilleures conditions.

En quatrième lieu, la formation permet d'assurer **un suivi individuel des étudiants**, grâce à une relation personnalisée entre ceux-ci et les enseignants. L'existence d'une **association Carrières publiques** ([asso-carrieres-publiques.fr](http://asso-carrieres-publiques.fr) ; [www.linkedin.com/groups/8575195](https://www.linkedin.com/groups/8575195)), regroupant des anciens étudiants de la filière

Carrières publiques de la Faculté de droit, est de nature également à favoriser la constitution d'un réseau regroupant les étudiants actuels, les enseignants et les anciens étudiants devenus professionnels.

Le master a été fondé – en 2015 pour le M1 et 2016 pour le M2 – par Pierre de Montalivet, Professeur à la Faculté de droit, et Timothée Paris, maître des requêtes au Conseil d'État et Professeur associé à l'UPEC. Il est **aujourd'hui dirigé par Pierre de Montalivet**, par ailleurs enseignant à Sciences Po Paris et membre du Tribunal suprême de Monaco<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Le master mention Droit public des affaires dont le parcours Carrières juridiques et affaires publiques fait partie est quant à lui dirigé conjointement par les Professeurs Stéphane de la Rosa, Simon Gilbert et Pierre de Montalivet.

# ADMISSION

En ce qui concerne la formation initiale, **l'admission en M1 comme en M2 se fait sur dossier**. L'admission directe en M2 en provenance d'un autre établissement est possible, également sur dossier.

En ce qui concerne l'admission en formation continue, les candidats sont sélectionnés sur dossier (parcours universitaire et professionnel) et après entretien éventuel de motivation avec le directeur du master.

**Les candidatures se font en ligne (<https://candidatures.u-pec.fr>)**. Il convient à cet effet de prendre contact avec la responsable de scolarité du master, Madame Mylène Domniez : [domniez@u-pec.fr](mailto:domniez@u-pec.fr) (ou, à défaut, [scolarite-droit@u-pec.fr](mailto:scolarite-droit@u-pec.fr) ou [aura.popovici@u-pec.fr](mailto:aura.popovici@u-pec.fr)). Pour les étudiants étrangers d'un pays adhérent à Campus France, la candidature se fait sur [campusfrance.org](http://campusfrance.org).

## 1. Les prérequis

Les candidats au M1 doivent être titulaires d'une Licence 3 en droit ou d'un diplôme français ou étranger jugé équivalent ou justifier d'une expérience professionnelle équivalente.

Les candidats au M2 doivent être titulaires d'un **Master 1 en droit** ou d'un diplôme français ou étranger jugé équivalent ou justifier d'une expérience professionnelle équivalente. S'il est préférable d'avoir suivi une formation de droit public, des étudiants ayant mené un autre cursus peuvent également être admis.

La demande d'équivalence est examinée par une commission des équivalences au vu du dossier du candidat. Elle est déposée auprès du gestionnaire administratif des équivalences. Le candidat peut être soumis par la commission à une ou plusieurs épreuves afin de vérifier le niveau de ses connaissances. Le dossier

d'équivalence doit comprendre :

- un *curriculum vitae* (CV) complet et précis (mentionnant l'expérience professionnelle éventuelle) ;
- une liste des titres universitaires avec indication des diplômes (titres, lieux et dates d'obtention, mentions) ;
- une lettre de motivation comportant un exposé précis et concis (une page) sur la carrière envisagée et les motifs de la demande ;
- une photocopie des diplômes obtenus.

Une décision favorable intervenue en matière d'équivalence ne préjuge aucunement de la décision concernant l'autorisation d'inscription.

## **2. L'autorisation d'inscription en M2**

Les candidats retenus après sélection devront demander une autorisation d'inscription en M 2, qui leur permettra de procéder à leur inscription administrative (*v. infra*).

Sauf cas particuliers (procédure Campus France pour certains étudiants étrangers), **les dossiers de candidature sont à déposer sur le site de l'université (<https://candidatures.u-pec.fr>) à partir du mois de mai, jusqu'au début juillet.**

### **La demande devra être accompagnée des documents suivants :**

- Les photocopies des relevés de notes et des diplômes, autres titres ou certifications dans l'ordre chronologique d'obtention (DEUG, Licence 3, Master 1...) ; les diplômes étrangers (pour les candidats français ou étrangers) doivent être joints et traduits en langue française par un traducteur agréé ;
- Une lettre de motivation adressée au directeur du master ;
- Un CV (en une seule page) détaillant précisément toutes les activités depuis l'obtention du baccalauréat (notamment les études avec les mentions éventuellement obtenues aux diplômes ainsi que les stages et autres expériences

professionnelles) ;

- La photocopie de l'attestation de réussite pour les diplômés en cours d'édition, le cas échéant ;

- Pour les candidats étrangers, la photocopie des attestations et relevés de notes obtenues au test de français.

Le dossier de candidature ainsi constitué est examiné par le directeur de la spécialité de master.

**Les critères d'admission** tiennent principalement à l'adéquation du cursus suivi avec le profil de la formation et à la qualité du parcours de l'étudiant (mentions obtenues, absence de redoublement, admission en première session, stages réalisés, expériences extraprofessionnelles).

**La candidature est, au vu du dossier, soit retenue d'emblée, soit rejetée définitivement, soit soumise à un examen complémentaire.**

Cet examen complémentaire peut (cela reste néanmoins exceptionnel) consister en un entretien (éventuellement à distance) avec le directeur du master, à l'occasion duquel celui-ci s'assure (y compris par des questions orales ou écrites) du niveau des connaissances du candidat et du bien-fondé de son orientation. Le candidat est, le cas échéant, convoqué. Sauf cas de force majeure dûment justifié, son inscription ne peut être autorisée s'il ne se présente pas.

Les effectifs sont limités au maximum à 30 étudiants par parcours.

La décision, autorisant ou refusant l'inscription, est notifiée au candidat. Il est tenu compte, le cas échéant, de la validation des acquis professionnels.

### **3. L'inscription universitaire**

Elle peut être effectuée dès la réception de l'autorisation d'inscription. La procédure se déroule en deux temps :

a) **inscription administrative** avant la mi-septembre à l'Université de Paris Est Créteil Val-de-Marne, 61 avenue du Général de Gaulle, 94000 Créteil.



b) **inscription pédagogique** à la Faculté de droit, 83-85 avenue du Général de Gaulle 94000 Créteil.

L'inscription pédagogique ne peut être prise que dans une seule spécialité de Master par année universitaire.

**TRES IMPORTANT** : L'étudiant peut et doit assister aux cours dès lors qu'il a reçu son autorisation d'inscription, sans attendre son inscription administrative, qui intervient avec un certain retard.

L'inscription pédagogique ne dispense pas de l'inscription aux examens.

# ENSEIGNEMENTS

Les enseignements sont assurés par des Professeurs, Professeurs associés, Professeurs invités et Maîtres de conférences ainsi que par des praticiens exerçant dans le domaine concerné. Ils se composent de cours et de séminaires permettant d'assurer un contrôle continu. L'assistance aux séminaires est obligatoire<sup>2</sup>.

**Les cours et séminaires ont lieu à la Faculté de Droit, au 83-85 avenue du Général de Gaulle, 94000 Créteil.**

En M2, ils commencent en janvier (après une période de stage au semestre 1) et se terminent en principe en mai (v. *infra*). Le détail du planning est affiché dans la vitrine du M2 au rez-de-chaussée de la Faculté et sur l'interface en ligne du planning : <https://ade.u-pec.fr/direct>.

**Une réunion générale d'information est organisée en début d'année** pour présenter le **programme des différents enseignements (par ailleurs perfectionné en 2020)** et le régime des examens. La présence à cette réunion est obligatoire.

**Les enseignements du M1 sont communs aux 3 parcours du master mention Droit public des affaires (Carrières juridiques et affaires publiques, Droit de la régulation et des contrats publics, Droit public des activités économiques).** Une grande liberté est laissée à l'étudiant dans le choix de ses matières, afin de lui permettre d'adapter sa formation aux concours administratifs auxquels il envisage de se présenter. **Les enseignements spécifiques portant sur la préparation aux concours administratifs, la culture générale et l'économie sont simplement recommandés en M1. Ils deviennent obligatoires en M2.**

---

<sup>2</sup> Les dispenses d'assiduité ne sont accordées qu'à titre exceptionnel : obligations personnelles particulièrement contraignantes, grave maladie, études parallèles. La demande de dispense et les pièces justificatives doivent être déposées avec le carton d'inscription pédagogique à la scolarité de la Faculté avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année universitaire. Après ce terme, les dispenses ne seront pas accordées, sauf en cas de force majeure. Au-delà du 31 janvier de l'année en cours, les demandes de dispense ne seront plus recevables.

## PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - MASTER 1 - SEMESTRE 1

UE 1 : Unité principale

<b>2 matières au choix parmi celles ci-dessous</b>	CM 33 h + TD	14 ECTS
Droit public économique Contentieux constitutionnel Histoire des idées politiques jusqu'à la Révolution Système juridique et contentieux de l'Union européenne	33 h chacune	7 ECTS chacune

UE 2 : Unité dominante

<b>2 matières au choix parmi celles ci-dessous + anglais</b>	CM 33 h	3 ECTS
Droit public économique Contentieux constitutionnel Histoire des idées politiques jusqu'à la Révolution Système juridique et contentieux de l'Union européenne Théorie du droit et argumentation juridique Droit des collectivités territoriales Méthodologie des épreuves de concours administratifs ( <b>matière recommandée</b> )	CM 33 h chacune	3 ECTS chacune
Anglais	TD 15 h	4 ECTS

UE 3 : Unité complémentaire

2 matières au choix parmi celles-ci-dessous	CM 33 h	6 ECTS
<p>Contentieux constitutionnel            Droit de l'urbanisme et aménagement de l'espace            Droit de la concurrence            Droit de la Convention européenne des droits de l'homme            Droit de la santé I (organisation du système de santé)            Droit des collectivités territoriales            Droit économique international            Droit international approfondi            Droit public économique            Fiscalité des entreprises I (les grands principes de la fiscalité et la détermination du résultat imposable)            Histoire des idées politiques jusqu'à la Révolution            Histoire des justices            Méthodologie des épreuves de concours administratifs (<b>matière recommandée</b>)            Nationalité et condition des étrangers            Système juridique et contentieux de l'Union européenne            Théorie du droit et argumentation juridique</p>	<p>33 h chacune</p>	<p>3 ECTS chacune</p>

## PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - MASTER 1 - SEMESTRE 2

UE 1 : Unité principale II

<b>2 matières au choix parmi celles-ci-dessous</b>	CM 33 h + TD	14 ECTS
Droit des contrats publics Droit de la fonction publique Droit du marché intérieur Grands systèmes de droit contemporains Histoire des idées politiques depuis la Révolution	33 h chacune	7 ECTS chacune

UE 2 : Unité dominante II

<b>2 matières au choix parmi celles ci-dessous + anglais</b>	CM 33 h	3 ECTS
Droit des contrats publics Droit de la fonction publique Droit du marché intérieur Économie européenne et internationale ( <b>matière recommandée</b> ) Grands systèmes de droit contemporains Histoire des idées politiques depuis la Révolution Politiques européennes	CM 33 h chacune	3 ECTS chacune
Anglais	TD 15 h	4 ECTS

UE 3 : Unité complémentaire II

2 matières au choix parmi celles ci-dessous	CM 33 h	6 ECTS
Droit des contrats publics Droit de la fonction publique Grands systèmes de droit contemporains Droit du marché intérieur Droit social III (droit de la protection sociale) Histoire des idées politiques depuis la Révolution Économie européenne et internationale ( <b>matière recommandée</b> ) Droit de l'environnement Droit de la santé II (droit médical et hospitalier) Droit du secteur sanitaire et social Politiques européennes Procédures fiscales II (le contentieux fiscal)	33 h chacune	3 ECTS chacune

## PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - MASTER 2 - SEMESTRE 1

Rapport de stage (ou mémoire de recherche)	4 mois	30 ECTS
--	--------	---------

**Le stage est en principe effectué au sein d'une institution publique** (administration centrale, déconcentrée ou décentralisée, juridiction, institution politique), **mais il est possible de choisir en fonction de son projet professionnel une structure privée** (cabinet d'avocats, entreprise, association), en France ou à l'étranger.

**De nombreux et prestigieux organismes ont déjà accueilli des étudiants du master.** On relève par exemple : le ministère de l'Économie et des Finances (Direction générale des entreprises), le ministère de l'Intérieur (Direction des ressources et des compétences de la police nationale, cabinet), le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (Direction de la coopération de sécurité et de défense), le Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des personnes handicapées (cabinet), l'Assemblée nationale (équipe de collaborateurs parlementaires), le Sénat (Commission des finances), le Conseil national d'évaluation des normes, la Cour administrative d'appel de Versailles, le Tribunal administratif de Paris, la Cour d'appel de Paris, les tribunaux judiciaires de Paris, Créteil et Meaux, la Préfecture des Hauts-de-Seine, le Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, la mairie du 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris, l'Ambassade de France en Algérie, l'association Anticor, divers cabinets d'avocats et entreprises, etc.

**Les étudiants sont invités à commencer leur recherche de stage le plus tôt possible** (avant les résultats d'admission du M2). Ils peuvent bien évidemment s'adresser aux institutions et organismes ayant déjà accueilli des étudiants du master. Ils pourront par ailleurs trouver des offres de stage dans la fonction publique française sur la « place de l'apprentissage et des stages » ([www.fonction-publique.gouv.fr/score/pass](http://www.fonction-publique.gouv.fr/score/pass)) ou des informations sur les stages offerts dans les institutions de l'Union européenne sur le site [https://epso.europa.eu/job-opportunities/traineeships\\_fr](https://epso.europa.eu/job-opportunities/traineeships_fr)<sup>3</sup>. Les étudiants de l'UPEC pourront aussi trouver des

---

<sup>3</sup> V. également [www.touteurope.eu/actualite/faire-un-stage-dans-une-institution-ou-un-organe-de-l-ue.html](http://www.touteurope.eu/actualite/faire-un-stage-dans-une-institution-ou-un-organe-de-l-ue.html)

offres de stage sur RéseauPro : <https://reseau.pro.u-pec.fr>. Les étudiants sont encouragés à adresser également des candidatures spontanées.



## PROGRAMME DES ENSEIGNEMENTS - MASTER 2 - SEMESTRE 2

UE 1 - Droit public, économie et culture générale :

Droit public approfondi Grands enjeux contemporains Grandes questions économiques	24 h chacune	5 ECTS chacune
---	--------------	----------------

UE 2 - Questions internationales et méthodologie :

Droit et pratique des relations internationales	24 h	4 ECTS
Préparation aux concours administratifs	24 h	4 ECTS
Anglais	24 h	4 ECTS

UE 3 - Savoirs spécialisés<sup>4</sup> :

<b>2 matières au choix parmi celles ci-dessous</b>	CM 25 h	3 ECTS
Actualités du droit européen Contentieux administratif et fiscal Droit comparé de la concurrence Droit de la protection des personnes Droit de la ville et développement durable Droit des biotechnologies Droit des contentieux publics Droit des produits de santé Droit du commerce international Droit international et relations économiques Droit interne de l'intégration européenne Finances et fiscalité locales Gestion publique Gouvernance européenne Grands problèmes sociaux contemporains Opérations d'aménagement Pratique du droit public de la concurrence UEM et système financier européen	De 15 à 25 h chacune	1 ECTS chacune

<sup>4</sup> Ces enseignements de l'UE 3 sont mutualisés avec d'autres masters 2. Pour cette raison, le présent programme ainsi que les différents ECTS sont susceptibles d'évolutions.

## ENSEIGNANTS DU MASTER 2

Le semestre 1 étant consacré au stage, seul le semestre 2 sera ici évoqué.

UE 1 - Droit public, économie et culture générale :

<b>Intitulés des cours</b>	<b>Nom de l'enseignant</b>	<b>Fonction de l'enseignant</b>
Droit public approfondi	M. Pierre de MONTALIVET	Professeur à l'UPEC, enseignant à Sciences Po Paris, membre du Tribunal suprême de Monaco
Grands enjeux contemporains	M. Timothée PARIS	Maître des requêtes au Conseil d'État, Professeur associé à l'UPEC, enseignant à Sciences Po Paris
Grandes questions économiques	Mme Marielle WARGNIES-CHEVALLIER	Docteur en sciences économiques, Conseillère parlementaire au Sénat <sup>5</sup>

UE 2 - Questions internationales et méthodologie :

<b>Intitulés des cours</b>	<b>Nom de l'enseignant</b>	<b>Fonction de l'enseignant</b>
Droit et pratique des relations internationales	M. Arnaud de NANTEUIL	Professeur à l'UPEC
Préparation aux concours administratifs	M. Maxime TANDONNET	Ancien élève de l'ENA, Inspecteur général de l'administration <sup>6</sup>
Anglais	M. Sylvain FERRIEU	Docteur en droit, consultant et formateur

<sup>5</sup> Marielle Wagnies-Chevallier a par ailleurs coordonné avec Sonia Zamai l'ouvrage *Culture Générale. Les politiques publiques en 24 fiches*, Ellipses, coll. « Objectif fonction publique », 2016.

<sup>6</sup> Maxime Tandonnet a par ailleurs siégé au sein de différents jurys de concours administratifs (attaché principal de la ville de Paris, administrateur-adjoint de l'Assemblée nationale, commissaire de la police nationale).

UE 3 - Savoirs spécialisés :

<b>Intitulés des cours</b>	<b>Nom de l'enseignant</b>	<b>Fonction de l'enseignant</b>
Droit comparé de la concurrence	M. Nicolas LIGNEUL	Maître de conférences à l'UPEC
Actualités du droit européen	Mme Anastasia ILIOPOULOU	Professeur à l'UPEC
Gestion publique	Mme Sophie VOSGIEN	Première conseillère au Tribunal administratif de Melun
Droit de la ville et développement durable	M. Olivier ORTEGA	Avocat à la Cour (associé, LexCity avocats)
Droit des contentieux publics	M. Xavier de LESQUEN	Conseiller d'État, Professeur associé à l'UPEC
Droit européen et droit interne	M. Béligh NABLI	Maître de conférences à l'UPEC, directeur de recherche à l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), enseignant à Sciences Po Paris
Droit du commerce international	M. Nicolas LIGNEUL	Maître de conférences à l'UPEC
Droit international et relations économiques	M. Nicolas LIGNEUL	Maître de conférences à l'UPEC
Finances et fiscalité locales	M. Nicolas SILD	Maître de conférences à l'UPEC
Marchés publics des opérations d'aménagement	M. Emmanuel GLASER	Avocat à la Cour, ancien Conseiller d'État, Professeur associé à l'UPEC, enseignant à Sciences Po Paris
Pratique du droit européen des affaires	M. Stéphane DE LA ROSA	Professeur à l'UPEC
UEM et système financier européen	M. Stéphane DE LA ROSA et M. Sébastien ADALID	Professeur à l'UPEC Professeur à l'Université du Havre

# CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET EXAMENS

Les modalités de contrôle des connaissances correspondent aux modalités générales votées en Conseil de gestion de la Faculté de droit. Certaines spécificités valant pour le master 1 Droit public des affaires et pour le master 2 Carrières juridiques et affaires publiques sont néanmoins prévues.

## RÈGLES GÉNÉRALES

### 1. Le contrôle des connaissances

Les examens portent non seulement sur le programme spécial traité par l'enseignant en cours ou en séminaire, mais aussi sur un programme général arrêté par celui-ci.

Tout étudiant défaillant au contrôle continu ou à une épreuve terminale est ajourné.

En M2, il n'est pas possible, en principe, de redoubler, sauf autorisation exceptionnelle du jury (maladie ou évènement de force majeure).

### 2. Les mentions

Elles sont attribuées de la façon suivante (décision du CEVU du 5 avril 2004).

Mention passable	Note moyenne supérieure ou égale à 10 et inférieure à 12
Mention Assez Bien	Note moyenne supérieure ou égale à 12 et inférieure à 14
Mention Bien	Note moyenne supérieure ou égale à 14 et inférieure à 16
Mention Très bien	Note moyenne supérieure ou égale à 16

### 3. Les étudiants handicapés

Certains étudiants atteints d'un handicap ne leur permettant pas de composer dans les conditions d'examen habituelles peuvent bénéficier de certaines conditions particulières lors des examens (cf. circulaire n° 2003-100 du 25 juin 2003) :

- attribution d'une salle particulière ;
- temps de composition majoré d'un tiers ;
- assistance d'un secrétaire écrivant sous la dictée : ce secrétaire, d'un niveau juridique inférieur à celui de l'étudiant, est désigné par le responsable administratif de la Faculté.

Les copies des étudiants handicapés sont jointes aux autres sans signe distinctif et sont corrigées dans les mêmes conditions d'anonymat.

Deux mois au moins avant la date prévue de l'examen, les étudiants handicapés déposent à la scolarité de la Faculté de droit une demande sur papier libre énumérant les mesures dont ils souhaitent bénéficier ainsi qu'un certificat médical. La demande est transmise, pour avis, au directeur du service interuniversitaire de médecine préventive. Le médecin-conseil détermine, en fonction du dossier présenté, les conditions particulières qui seront accordées à l'étudiant.

#### **4. La fraude aux examens ou aux épreuves de contrôle continu**

Les fraudes (par exemple : utilisation d'ouvrages non autorisés, de notes de cours, d'antisèches, d'une calculatrice sur laquelle sont enregistrés des cours ou des références non autorisées, la simple détention sur soi d'un téléphone portable, même éteint, ou *a fortiori* son utilisation<sup>7</sup>, le fait de copier sur son voisin ou de faire passer l'épreuve par une autre personne, le plagiat<sup>8</sup>...) ou les tentatives de fraude font l'objet d'une procédure devant la section disciplinaire du Conseil académique de l'Université.

Les sanctions prévues sont les suivantes :

1. L'avertissement ;

---

<sup>7</sup> L'article 26 du règlement intérieur de l'Université prévoit que « Sauf autorisation expresse de l'enseignant responsable, le téléphone portable ou tout autre moyen de communication, transmission et réception sont interdits pendant tout examen, concours et plus largement toute situation d'évaluation ».

<sup>8</sup> Selon l'article 27 du règlement intérieur de l'Université, « Conformément au Code de la propriété intellectuelle, le plagiat défini comme toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle d'une œuvre de l'esprit sans le consentement de son auteur est illicite. Les travaux universitaires doivent revêtir un caractère personnel, ce qui exclut tout plagiat y compris à partir de documents issus de sites Internet. Néanmoins, sont permises les courtes citations si le nom de l'auteur et la source dont elles sont tirées sont clairement indiqués. Le plagiat défini au premier alinéa peut donner lieu à une sanction disciplinaire indépendante de la mise en œuvre de poursuites pénales ».

2. Le blâme ;
3. L'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de 5 ans (sanction qui peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas deux ans) ;
4. L'exclusion définitive de l'établissement ;
5. L'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de 5 ans ;
6. L'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

Toutes ces sanctions entraînent pour l'étudiant la nullité de l'épreuve correspondante. L'intéressé est réputé avoir été présent à l'épreuve sans l'avoir subie. La juridiction disciplinaire peut, en outre, prononcer la nullité du groupe d'épreuves ou de la session d'examen (art. R. 811-11 du code de l'éducation).

Par ailleurs, les sanctions disciplinaires sont inscrites au dossier des intéressés. L'avertissement et le blâme sont effacés automatiquement du dossier au bout de trois ans si aucune autre sanction n'est intervenue pendant cette période (art. R. 712-42 du code de l'éducation).

## RÈGLES SPÉCIFIQUES APPLICABLES EN M1

Les notes des matières donnant lieu à TD sont constituées pour 50 % de la note de contrôle continu et pour 50 % de la note obtenue à l'examen écrit lors de la première session pour les étudiants en régime normal. Les langues vivantes font l'objet d'un contrôle continu constituant 100 % de la note semestrielle.

**Au-delà de deux absences aux TD, l'étudiant est sanctionné par la note de zéro (0/20) au contrôle continu** pour l'enseignement concerné. Autrement dit, la note affectée à la matière est la note de l'épreuve terminale divisée par deux.

Lorsqu'il s'agit d'un enseignement exclusivement soumis au régime du contrôle continu (par exemple en langue vivante), l'étudiant est sanctionné par la note de zéro (0/20) dans la matière concernée.

En cas d'absence à une épreuve de l'examen terminal et quel que soit le statut de l'étudiant (régime général ou régime dérogatoire), l'étudiant sera considéré comme défaillant à l'épreuve considérée.



## Modalités de contrôle des connaissances en Master 1, semestre 1 :

### UE 1 :

Intitulés des cours	1 <sup>ère</sup> session Nature des épreuves	2 <sup>nde</sup> session Nature des épreuves
Droit public économique Contentieux constitutionnel Histoire des idées politiques jusqu'à la Révolution Système juridique et contentieux de l'Union européenne	Écrit	Écrit

### UE 2 :

Intitulés des cours	1 <sup>ère</sup> session Nature des épreuves	2 <sup>nde</sup> session Nature des épreuves
Droit public économique Contentieux constitutionnel Histoire des idées politiques jusqu'à la Révolution Système juridique et contentieux de l'Union européenne Théorie du droit et argumentation juridique Droit des collectivités territoriales Méthodologie des épreuves de concours administratifs	Oral ou « oral-écrit »	Oral ou « oral- écrit »
Anglais	Écrit	Écrit

UE 3 :

Intitulés des cours	1 <sup>ère</sup> session Nature des épreuves	2 <sup>nd</sup> e session Nature des épreuves
<p>Contentieux constitutionnel            Droit de l'urbanisme et aménagement de l'espace            Droit de la concurrence            Droit de la Convention européenne des droits de l'homme            Droit de la santé I (organisation du système de santé)            Droit des collectivités territoriales            Droit économique international            Droit international approfondi            Droit public économique            Fiscalité des entreprises I (les grands principes de la fiscalité et la détermination du résultat imposable)            Histoire des idées politiques jusqu'à la Révolution            Histoire des justices            Méthodologie des épreuves de concours administratifs            Nationalité et condition des étrangers            Système juridique et contentieux de l'Union européenne            Théorie du droit et argumentation juridique</p>	<p>Oral ou « oral-écrit »</p>	<p>Oral ou « oral-écrit »</p>

## Modalités de contrôle des connaissances en Master 1, semestre 2 :

### UE 1 :

Intitulés des cours	1 <sup>ère</sup> session Nature des épreuves	2 <sup>nde</sup> session Nature des épreuves
Droit des contrats publics Droit de la fonction publique Droit du marché intérieur Grands systèmes de droit contemporains Histoire des idées politiques depuis la Révolution	Écrit	Écrit

### UE 2 :

Intitulés des cours	1 <sup>ère</sup> session Nature des épreuves	2 <sup>nde</sup> session Nature des épreuves
Droit des contrats publics Droit de la fonction publique Droit du marché intérieur Économie européenne et internationale Grands systèmes de droit contemporains Histoire des idées politiques depuis la Révolution Politiques européennes	Oral ou « oral- écrit »	Oral ou « oral- écrit »
Anglais	Écrit	Écrit

UE3 :

Intitulés des cours	1 <sup>ère</sup> session Nature des épreuves	2 <sup>nde</sup> session Nature des épreuves
Droit des contrats publics Droit de la fonction publique Grands systèmes de droit contemporains Droit du marché intérieur Droit social III (droit de la protection sociale) Histoire des idées politiques depuis la Révolution Économie européenne et internationale Droit de l'environnement Droit de la santé II (droit médical et hospitalier) Droit du secteur sanitaire et social Politiques européennes Procédures fiscales II (le contentieux fiscal)	Oral ou « oral-écrit »	Oral ou « oral-écrit »

# RÈGLES SPÉCIFIQUES APPLICABLES EN M2

## 1. Au premier semestre

**Le rapport de stage** : l'étudiant doit rédiger un rapport de stage portant sur **un sujet choisi en accord avec le directeur du master**.

Sa dimension est celle d'un court mémoire (**environ 40 pages au total** – imprimées en recto-verso –, de l'introduction à la bibliographie).

Une fois sa rédaction achevée, il est envoyé par voie électronique (domniez@u-pec.fr et pierre.demontalivet@u-pec.fr) et postale (M2 Carrières juridiques et affaires publiques, UPEC, Faculté de droit, 83-85 avenue du Général de Gaulle, 94000 Créteil). Trois exemplaires papier au moins doivent être adressés : un pour chacun des membres du jury et un pour l'université.

Il est ensuite **soutenu devant un jury composé d'au moins deux membres**.

Le rapport vise à **éclairer par la pratique professionnelle, notamment des cas concrets, un sujet d'ordre général**.

L'introduction doit rappeler les conditions dans lesquelles le stage s'est déroulé (quant à la structure et à la mission confiée) et présenter le sujet abordé ainsi que la problématique éventuellement rencontrée.

Le plan doit être structuré, sans devoir nécessairement répondre aux canons universitaires habituels du découpage en deux parties-deux sous parties. Bien évidemment, les subdivisions choisies devront être annoncées et les intitulés formalisés.

**Les développements insisteront sur les correspondances et éclairages mutuels entre les cas concrets rencontrés durant le stage et des questionnements généraux plus théoriques.**

La réflexion sera, autant que possible, non seulement descriptive et explicative, mais aussi critique et prospective.

L'analyse juridique pourra utilement être complétée par des réflexions tirées d'autres sciences.

Une courte conclusion synthétisera l'apport de la réflexion présentée et, en guise d'ouverture, esquissera d'autres questionnements engendrés par l'étude.

Suivra ensuite une bibliographie.

### **Les développements peuvent être accompagnés d'annexes.**

L'attention des étudiants est attirée sur le nécessaire respect des règles d'orthographe et de syntaxe et plus généralement sur l'importance de la qualité de l'expression écrite.

Sont également rappelées l'interdiction du plagiat (sanctionné par la note de 0/20 ; v. ég. p. 22) et l'obligation de citer ses sources.

**Lors de la soutenance, le candidat est invité à présenter son rapport de stage pendant 10-15 minutes. Cette présentation est suivie d'une discussion avec les membres du jury**, portant non seulement sur l'expérience acquise par l'étudiant durant son stage et sur son rapport mais encore sur les questionnements théoriques que ces derniers soulèvent.

**Le mémoire** : en fonction de son projet professionnel (enseignant-chercheur notamment) et **dans l'optique éventuelle d'une inscription en thèse**, l'étudiant peut tout à fait, à la place du rapport de stage, choisir d'être évalué sur un mémoire de recherche. Il sollicite à cette fin le directeur du master ou un autre enseignant du M2.

**Le mémoire comprend au minimum 40 pages, de l'introduction à la conclusion**, auxquelles s'ajoutent préalablement un sommaire et une table des abréviations et postérieurement une bibliographie et une table des matières (ainsi qu'éventuellement des annexes).

**Il vise à éclairer des questions d'ordre général par l'étude d'un régime juridique particulier ou d'un cas concret.** Il est enrichi par une réflexion empruntée notamment à la théorie et au droit comparé.

Comme pour le rapport de stage, il est envoyé par voie électronique et postale puis est **soutenu devant un jury composé d'au moins deux membres.**

## **2. Au second semestre**

La validation du semestre résulte de la moyenne générale obtenue aux épreuves des différentes matières : en principe, examen écrit et contrôle continu pour les matières de l'UE1 et épreuves orales pour les autres matières (UE2 et UE3).

S'agissant de l'assiduité aux enseignements obligatoires, seules 2 absences sont autorisées, qui doivent être justifiées. Sauf situation individuelle spécifique, 3

absences sont sanctionnées par la note de 0/20 à la matière correspondante.

La compensation entre les UE est possible, en M1 comme en M2, tout comme celle entre semestres.

**Une note éliminatoire de 7/20 est fixée pour toutes les UE. Pour le rapport de stage et le mémoire, elle est fixée spécifiquement à 10/20.** Ainsi, une note finale inférieure à ces planchers obtenue dans l'une quelconque des matières du Master ne permet pas de valider l'année de Master.

# CALENDRIER DU M2

## Réunion de rentrée

Vendredi 4 septembre 2020

## Master 2 semestre 1 : stage

Remise du rapport de stage : 4 janvier 2021 au plus tard

Soutenances (1<sup>ère</sup> session) : du 11 au 15 janvier 2021

## Master 2 semestre 2 : enseignements<sup>9</sup>

Cours :

- en principe, du 18 janvier au 18 mars 2021 pour les cours mutualisés avec les autres masters, notamment les autres parcours du master droit public des affaires (essentiellement en UE3) ;
- en principe, du 21 mars au 28 avril 2021 pour les cours propres au parcours Carrières juridiques et affaires publiques (essentiellement en UE1 et UE2) ; les cours peuvent tout de même être placés dès janvier.

Examens (1<sup>ère</sup> session) :

- en principe, du 21 mars au 8 avril 2021 pour les cours mutualisés avec les autres masters, notamment les autres parcours du master droit public des affaires ;
- en principe, du 2 mai au 16 mai 2021 pour les cours propres au parcours Carrières juridiques et affaires publiques ; mais là encore les examens peuvent être organisés plus tôt.

Examens (2<sup>e</sup> session) : septembre 2021

---

<sup>9</sup> Un certain nombre d'enseignements étant mutualisés avec d'autres masters 2, le présent calendrier est susceptible d'évolutions. Il peut être également modifié en fonction des évolutions de la crise sanitaire provoquée par l'épidémie de covid-19.



# CONTACTS

Université Paris-Est Créteil

Faculté de droit

83-85 avenue du Général de Gaulle

94000 Créteil

Gestionnaire de scolarité : Mylène Domniez : [domniez@u-pec.fr](mailto:domniez@u-pec.fr)

01 56 72 61 64

Scolarité : [scolarite.master-droit@u-pec.fr](mailto:scolarite.master-droit@u-pec.fr)

Directeur : [pierre.demontalivet@u-pec.fr](mailto:pierre.demontalivet@u-pec.fr)

<http://droit.u-pec.fr>

